



## Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis de fonctionnement n° 26/2014**

### **Chemin des Artisans Adduction d'eau et défense incendie Remplacement d'une conduite d'eau**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Introduction

La conduite d'eau existante actuellement au chemin des Artisans dans la zone industrielle de Crassier est en fonte de diamètre Ø 125 mm sur une longueur d'environ 180 mètres. Selon nos archives, le 1<sup>er</sup> tronçon a été posé en 1970. Cette conduite est donc en service depuis 43 ans.

Depuis 1987, plusieurs fuites ont été signalées. La conduite a ainsi subi plusieurs réparations. Ces fuites proviennent probablement des courants vagabonds qui provoquent des trous dans la conduite et ont nécessité chaque fois des travaux urgents (génie civil et appareillage) fort coûteux. Le remplacement de la conduite semble donc justifié.

Il faudrait également profiter de remplacer les bornes hydrantes et de mettre en conformité les concessions le long de la nouvelle conduite.

## 2. Remplacement de la conduite principale

La conduite actuelle sera remplacée par une **nouvelle conduite en PE-100 S-8 Ø 160/141 mm PN10** depuis le début du chemin des Artisans en passant par la BH62 et la BH63 pour arriver à la fin du chemin. Elle sera posée parallèlement à l'existante jusqu'à la BH63 afin que l'approvisionnement en eau des consommateurs concernés ne puisse pas être interrompu durant les travaux.

Le **choix du PE** pour le remplacement de cette conduite est dicté par la suspicion de courants vagabonds. Ainsi, la **matière plastique du nouveau tuyau éliminera complètement cette cause éventuelle des dégâts constatés.**

Une vanne de secteur, inexistante actuellement, sera posée au début de la conduite afin de pouvoir isoler le tronçon du chemin des Artisans en cas d'entretien localisé.

En effet, lors des différents problèmes de fuite rencontrés sur la conduite existante, la seule vanne de secteur accessible pour la zone industrielle se trouve au croisement chemin de Lévrieroux/chemin des Brumes. Or, cette vanne contrôle également d'autres habitations au Sud du Lévrieroux, notamment le Bois d'Ely ainsi que quelques bâtiments dans la commune de Céligny alimentés par le réseau de Crassier.

De ce fait, en cas de fermeture de cette vanne, plusieurs consommateurs sont privés d'eau potable simultanément lors d'un entretien localisé de conduite.

**Dès lors, la mise en place d'une nouvelle vanne de secteur au début du chemin des Artisans apportera une amélioration de la situation actuelle.**

A terme, il faudra également envisager de poser une troisième vanne de secteur au croisement chemin des Brumes / chemin de Lévrieroux, afin d'isoler le tronçon du chemin des Brumes.

En plus de la conduite principale, des travaux de mise en conformité des prises d'eau des différents bâtiments de la zone industrielle seront systématiquement entrepris, ce qui est décrit au paragraphe suivant.

### 3. Mise en conformité des concessions

Actuellement, on dénombre sept vannes de concession raccordées à la conduite existante. Elles seront en fonction **durant les travaux** étant donné que la nouvelle conduite projetée sera posée parallèlement à l'existante. **L'approvisionnement en eau du secteur devrait donc être assuré en permanence.**

De nouvelles vannes de concession, prises sur la nouvelle conduite projetée, seront posées pour chaque bâtiment.

Dans certains cas, une seule vanne contrôle l'alimentation de plusieurs bâtiments. Dans le cadre du projet, cette situation sera corrigée par l'implantation d'une nouvelle vanne de concession par bâtiment pour permettre un contrôle indépendant de chaque immeuble alimenté. Cela nécessitera probablement quelques conduites secondaires pour rattraper les réseaux existants.

Les nouvelles vannes de concession sont théoriquement au nombre de onze. Ce nombre pourrait être plus élevé suivant la découverte de vannes non répertoriées dans les plans.

### 4. Les bornes hydrantes

Deux bornes hydrantes existantes sont concernées par le projet de remplacement de la conduite au chemin des Artisans. Il s'agit des bornes hydrantes BH62 et BH63.

La borne hydrante BH62 se trouve vers la limite amont de la parcelle N°166 tandis que la BH63 se trouve à la limite aval de cette même parcelle. Les deux bornes hydrantes existantes seront remplacées par des modèles du type usuel de la Commune de Crassier. Il faut noter à ce sujet que les **BH actuelles ne bénéficient que de deux sorties Ø 55 mm, alors qu'il est maintenant nécessaire d'avoir une sortie de Ø 75 mm.**

### 5. Conclusions

Le projet de remplacement de la conduite d'eau sous pression dans la zone industrielle de Crassier est nécessaire à cause du nombre anormal de fuites apparues depuis plusieurs années.

Ce remplacement de conduite améliore la situation actuelle de ce tronçon du réseau d'eau sous pression de la Commune de Crassier. De plus, la pose d'une nouvelle vanne de secteur ainsi que la mise en conformité des concessions existantes permettront un meilleur contrôle du réseau.

L'estimation du coût des travaux est présentée dans le devis général estimatif joint en annexe.

## 6. Décisions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 13 mars 2014,
- **vu** le préavis municipal de fonctionnement N° 26/2014 – février 2014 – chemin des Artisans – Adduction d'eau et défense incendie – Remplacement d'une conduite d'eau,
- **oui** le rapport de la Commission en charge de l'étude de cet objet,
- **oui** le rapport de la Commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'adduction d'eau et défense incendie au chemin des Artisans,
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 207'650.-,
3. **de financer** ce montant par la trésorerie courante,
4. **de porter** le montant de Fr. 207'650.- au compte de fonctionnement N° 810.314.4, d'attribuer la subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) au compte de fonctionnement No 810.465.1,
5. **d'amortir** la différence par le prélèvement aux fonds de réserve N° 9280.001.

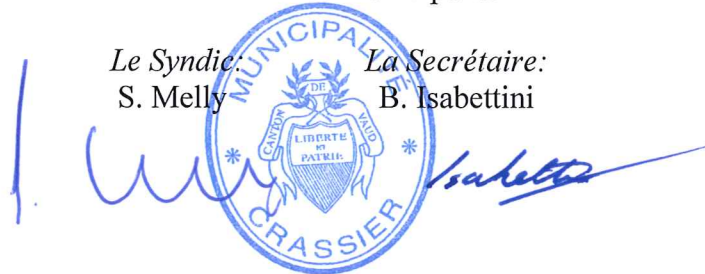


Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 10 février 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
S. Melly

La Secrétaire:  
B. Isabettini



Annexe: 1 devis estimatif général

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et M. L. Badan, Municipal.